



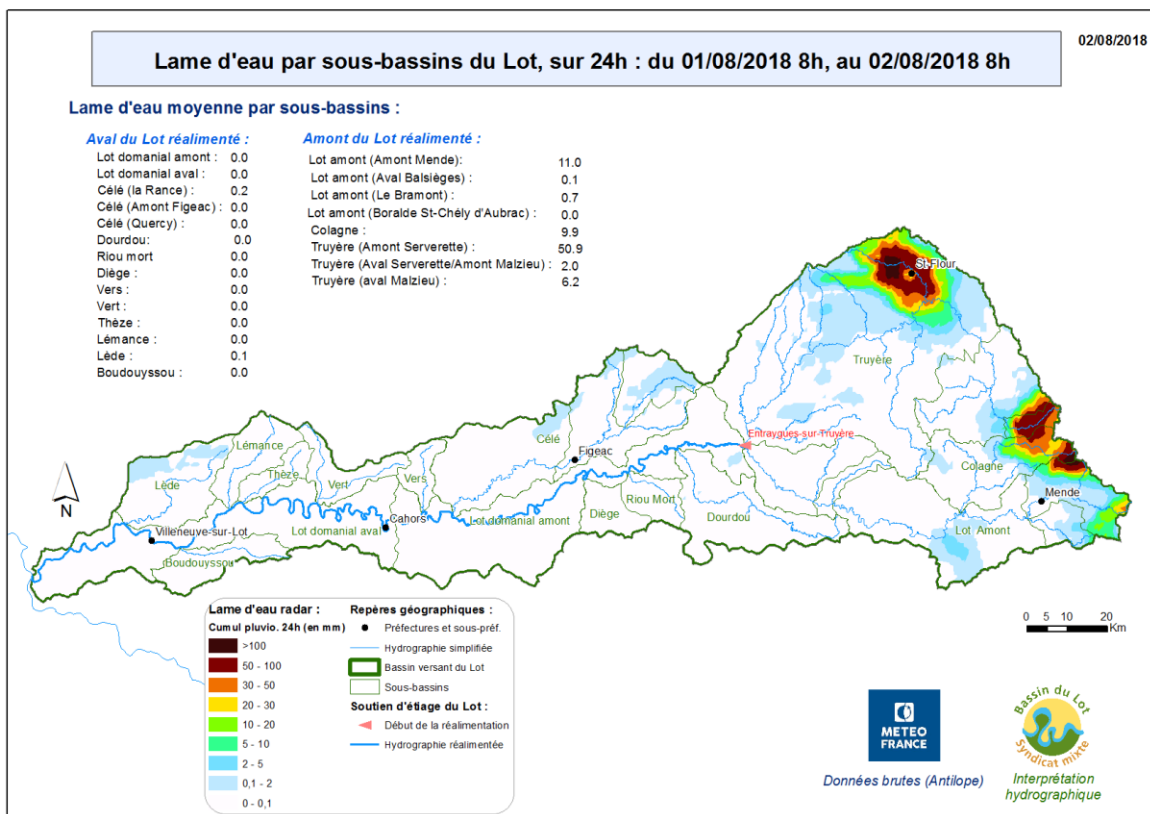
Le 2 août 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°06

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode pluvio-orageux du 1^{er} au 2 août 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Passage d'une dégradation autour de 28 juillet apportant localement des cumuls importants notamment sur le Lot amont.
Orages de grêle à l'amont du bassin en fin d'après-midi du 1^{er} août

La tendance est à la poursuite d'un temps sec et chaud. Les départements du Cantal, Lot et Aveyron sont placés en vigilance jaune à la canicule alors que le Lot-et-Garonne est passé en vigilance orange.

Hydrologie du bassin :

Deux cours d'eau : le Riou Mort à Viviez et la Lède à Casseneuil poursuivent leur franchissement de débits seuils cette semaine. Le Dourdou de Conques est en passe de franchir son DOC.
Le Lot à Faycelles a franchi le DOC en QMJ malgré un soutien d'étiage effectif.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

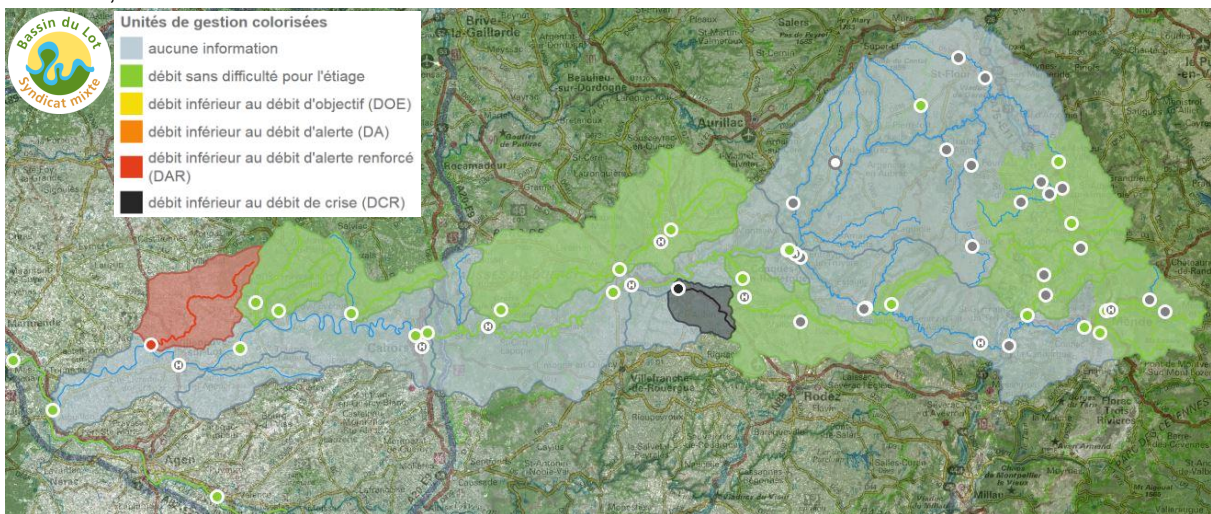
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

Station	P.	26 Jul	27 Jul	28 Jul	29 Jul	30 Jul	31 Jul	01 Aoû
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Viviez [2]		0.11	0.1	0.2	0.09	0.09	0.09	0.1
Faycelles		73	62	17.8	8.57	9	12.9	15
LOT AVAL CAHORS :								
Casseneuil		0.11	0.11	0.11	0.1	0.1	0.1	0.1

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Le 01/08, 2 stations de contrôle du bassin ont franchi leurs débits seuils.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 01/08/2018

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin :

Dans le 12 : Arrêté cadre départemental

Niveau 1 : Tours d'eau organisationnel pour les bassins sensibles de la Diège et du Dourdou de Conques depuis le 1^{er} juin

Dans le 46 : Arrêté du 27 juillet 2018 Propositions mises à signature lors du comité sécheresse du 1^{er} août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau)

Niveau 1 : -30% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 2 : -50% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50% pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogatoires) pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 1^{er} août 2018

Niveau 1 : -30% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Depuis le 23 juillet, l'activité hydroélectrique à l'amont du bassin était quasiment à son maximum : turbinés à 100 m³/s et des débits de base très hauts (>50 m³/s) (Déséquilibre électrique sur le réseau national). Les débits sont redescendus autour de 10-15 m³/s ce weekend en raison des fêtes de Saint-Parthem. Puis le débit s'est aligné à la consigne de soutien d'étiage.

Il est observé le franchissement de débits seuils à la station de Faycelles et Coutet à la fin des turbinés hydroélectriques (retour à la consigne à Entraygues) avec des débits minimaux extrêmement bas ainsi qu'une déformation de l'allure des courbes des débits d'amont à l'aval. Des problèmes au niveau de la navigation ont été recensés.

Il est rappelé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues. De plus, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrants dans les plans d'eau des centrales du Lot domaniale.

Vu les travaux à l'usine de Brommat et l'indisponibilité d'une partie de l'axe Truyère. Les turbinés hydroélectriques vont fortement diminués. Ainsi le respect de la consigne de soutien d'étiage est primordial pour l'ensemble des usages.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse par rapport à la semaine dernière pour Grandval et Maury mais toujours au-dessus des cotes touristiques.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Le Lot-et-Garonne enregistre toujours une avance végétative entre une semaine et 10 jours en fonction des dates des semis.

Certaines cultures sont dans leurs périodes critiques comme le maïs grain, le tabac et le soja. Les fruits sont dans leur phase de grossissement nécessite une alimentation en eau régulière.



Les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot, la population saisonnière est à son optimum (cf. prélèvements en eau supplémentaires).

La navigation sur le Lot est fortement perturbée suite aux débits d'étiage que connaît actuellement le Lot et aux variations intempêtes des débits.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage a été augmentée le lundi 30 juillet pour le mardi 31 à 12 m³/s. Puis est augmentée à 14 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du vendredi 3 août 00h, elle sera revue le lundi 6 août pour mardi 00h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 9 août 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 02/08/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	26-juil.-18	27-juil.-18	28-juil.-18	29-juil.-18	30-juil.-18	31-juil.-18	1-août-18	2-août-18	3-août-18	4-août-18	5-août-18	6-août-18	7-août-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	10	10	10	10	10	12	12	12	14	14	14	14	
QNR à Entraygues*	19.9	18.7	21.4	19.4	17.7	16.5	16.2						
Entraygues-aval (EDF) (12)	72.9	38.8	13.1	10.8	13.4	15.7	15.7						
Entraygues-Roquepailhol (12)	71.1	27.2	12.0	10.2	12.9	14.3	14.1						
Faycelles (46-12)	73.4	61.7	17.8	8.6	9.0	12.9	15.0						
Cahors-Lacombe (46)	85.9	79.1	32.7	26.1	23.6	23.6	26.0						
Coutet (EDF) (47)	94.7	77.3	58.5	29.3	18.2	14.2	17.7						
Aiguillon-Ville (47)	100	77.7	67.1	30.5	21.4	21.8	17.5						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	2-août	735.47	+9.47	-1.27
Sarrans	2-août	638.39	+8.39	+1.07
Maury	2-août	585.54	+2.04	-0.45
Castelnau	2-août	413.59	+3.09	+0.08

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiaqe.bassindulot.fr>



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

30/07/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

02/08/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 10

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 31 JUILLET 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 3 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.63.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 11

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 3 AOÛT 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 7 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.63.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE